Publication: mardi 11 juillet 2023 12:14

## BQ, 11 juillet 2023

L'ancien ministre Jean-Pierre SUEUR, sénateur (PS) du Loiret, questeur du Sénat, présentera aujourd'hui un rapport initiude "Osons le retour de l'aménagement du territoire : les enjeux de l'occupation du sol dans les prochaines décennies"

En 1998, l'ancien ministre <u>Jean-Pierre SUEUR</u>, sénateur (PS) du Loiret, questeur du Sénat, ancien président de la commission des Lois, avait remis au gouvernement un rapport, initiulé "Demain la ville" regretant notamment que le ministère de la Ville ne soit "pas le ministère de toute la ville", mais celui des parties de la ville qui vont mal. En 1999, dars un ouvage initule "Changer la ville", il précisait que "changer la ville" veut dire "changer tous les quartiers et revoir le rapport qu'ils ont les uns avec les autres", alors que l'on a compté jusqu'à 3500 zones relevant de la politique de la ville.

En 2011, M. SUEUR a élaboré, au nom de la Délégation à la Prospective du Sénat, un nouveau rapport, initiulé "Villes du futur, futur des villes : quel avenir pour les villes du monde", et présente aujourd'hui, au nom de cette nême délégation, que préside M. Mathieu DARNALO, sénateur (LR) de l'Ardiche, dans la continuité de se précédent travaux, un rapport initiulé "Soons le retour de l'aménagement du territoire : les enjeux de l'occupation du sol dans les prochaines décennies".

Evoquant une "conception globale de la ville — et de la commune — les effets contre-productifs d'un certain nombre de zonages, la nécessité de faire évoluer les entrées de ville" même si cela demande une action déterminé dans le long terme", le sénateur du Loiret propose de "genser, et de prégarer, la meilleure coupution possible des sols dans 30, 40, 50 ams"; insistant sur la nécessité de mettre en œuvre "une nouvelle urbanité mais aussi de veiller à l'évolution la plus harmonieuse possible des villes, grandes et petites, et de veiller parallélement à la limitation d'anstique de l'artificialisation des sols, au maintien absolu des terres agricoles et des hectares de forêt".